



ARRÊTÉ

PORTANT AUTORISATION DE PECHE ET INTERDICTION DE BAINADE

Arrêté n° 2024-05-01

Le Maire de la Commune de **MESNILS-SUR-ITON** :
VU :

- Le code de la santé publique, notamment des articles L 1332-1 et L 1332-2,
- Le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2,

CONSIDERANT la demande de M. le Préfet du département de l'Eure ;

CONSIDERANT les conséquences de l'incendie de la charcuterie Guy-Guy survenu le mercredi 24 avril 2024 ;

CONSIDERANT que la station d'épuration a retrouvé un fonctionnement normal,

CONSIDERANT que le pompage des eaux confinées dans les réseaux d'assainissement et pluvial a été effectué ;

CONSIDERANT que plus aucune contrainte ne pèse sur l'utilisation des deux plans d'eau situés à Damville, commune historique de Mesnills-sur-Iton, les rivières et les cours d'eau situés sur l'ensemble du territoire de Mesnills-sur-Iton ;

CONSIDERANT l'absence de surveillance de ces plans d'eau, rivières et cours d'eau ;

CONSIDERANT la demande de la Préfecture de rétablir l'accès à la base de loisirs ;

ARRETE

ARTICLE 1 : LA BASE DE LOISIRS EST OUVERTE AU PUBLIC.

ARTICLE 2 : La pratique de la pêche est à nouveau autorisée sur les deux plans d'eau localisés sur le site de l'espace loisirs de l'Iton, situé à Damville, commune historique de Mesnills-sur-Iton, propriété de l'Intercommunalité Normandie Sud Eure.

ARTICLE 3 : La baignade reste **strictement interdite** dans ces deux plans d'eau ainsi que dans les rivières et cours d'eau situés sur l'ensemble du territoire de Mesnills-sur-Iton.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté devient exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat et dès son affichage en mairie.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Évreux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera faite, pour exécution chacun en ce qui le concerne à M. le Directeur Général des Services, M. le Sous-Préfet de l'Eure, M. la Présidente de l'Interco Normandie Sud Eure, la commandante de la gendarmerie, la police de l'eau.



Fait à Mesnills-sur-Iton, le 7 mai 2024

Colette BONNARD

Maire,